

Paroisses Catholiques du Plateau

St Pierre-St Paul de Montfermeil – Jésus Adolescent de Franceville – Notre-Dame de Lourdes des Coudreaux – Sainte Bernadette de Gagny – Saint Christophe de Coubron – Saint Nicolas de Vaujours – Saint Médard de Courtry

Renseignements pratiques pour l'organisation matérielle des célébrations de mariage.

MUSIQUE

Toutes les églises que nous desservons sont équipées d'un appareil permettant de diffuser des CD. Il faudra cependant vérifier avant si vos CD passent dessus (tous ne sont pas capables de lire les MP3 ou CD-RW).

Si l'assemblée de votre mariage est habituée à fréquenter l'église, et peut chanter, il peut être possible de demander à un organiste d'accompagner votre mariage. Dans ce cas, ne prévoyez pas de CD (par respect de l'organiste, qui sait jouer !). Vous pouvez alors contacter un ou une organiste (par Evelyne CHAVAROT - tél. : 01 43 88 15 59 ou 06 60 28 49 27). L'organiste est rémunéré par la paroisse, avec l'aide du don que vous pourrez nous faire.

Les chants sont évidemment souhaitables. Mais, si possible, les faire répéter à une partie de l'assemblée avant le mariage et demander à une de ces personnes d'en assurer l'animation.

FLEURS

A livrer le samedi matin au plus tard. Prévenir quelques jours à l'avance la personne chargée des fleurs dans la paroisse. Demandez son numéro au prêtre.

S'il y a plusieurs mariages le même jour, il est souhaitable que les différents couples de fiancés se rencontrent pour se concerter. Demander alors à Mme Bucquet ou au Père Laurent s'il y a d'autres mariages, et les coordonnées des fiancés.

QUÊTE

Elle pourra être faite par les témoins ou la famille elle-même. Le prêtre vous fournira les corbeilles. Il ne convient pas que ce soit des enfants de moins de 12 ans qui la fassent.

PHOTOS

Les photos et films à l'intérieur de l'église sont bien sûr autorisés. Il est demandé aux photographes d'être les plus discrets possible, de ne pas s'intercaler entre les époux et l'assemblée, et de ne pas prendre de photo durant la partie eucharistique (mariage avec messe). Un contact avec le prêtre juste avant la célébration sera le bienvenu.

PARTICIPATION AUX FRAIS

Un sacrement est un don de Dieu ; il est donc gratuit. Mais la communauté dans lequel il est célébré ne vit matériellement que de vos dons !

Chacun donne en fonction de ses moyens : ainsi, ce don peut être proportionnel aux frais engagés pour votre mariage (par exemple, l'équivalent de trois places de votre repas de mariage : une pour le Père, une pour le Fils, et une pour l'Esprit Saint !). A titre indicatif, une participation moyenne de 250 € est constatée dans notre secteur. Elle couvre les frais annuels d'électricité, de chauffage, les documents remis, et la rémunération de l'organiste si elle est demandée. A chacun d'estimer ce qu'il peut donner. Les versements s'effectuent par espèces, ou par chèque à l'ordre de la paroisse dans laquelle votre mariage est célébré. Il peuvent être remis le jour du mariage, ou avant si cela vous arrange.

SORTIE DE L'ÉGLISE

Pour ne pas salir la place et ne pas importuner nos voisins, merci de préciser à vos amis de **NE PAS JETER DE CONFETTIS OU DE PÉTALES EN PAPIER A VOTRE SORTIE** ; et, pour des raisons de sécurité, de **NE PAS JETER DE RIZ**. **MERCI D'AVERTIR VOS AMIS ET TÉMOINS DE CETTE DEMANDE.**

Pétales naturels et bulles de savon ne présentent par contre aucune difficulté.